



NOTES:

- 1-LES MESURES PRÉSENTES SONT EN MM
- 2-TOUS LES JOINTS ENTRE LA CONDUITE PRINCIPALE D'EAU POTABLE ET LE POTEAU D'INCENDIE DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN SYSTÈME DE RETENUE APPROPRIÉ AU TYPE DE CONDUITE UTILISÉE
- 3-UNE DISTANCE DE 1500 DOIT ÊTRE LAISSÉE LIBRE ENTRE LE POTEAU D'INCENDIE ET TOUT AUTRE OBSTACLE MAJEUR (CLÔTURE, HAIE, MURET, ETC.)
- 4-PUIT DE PIERRE NETTE À REMPLIR AVEC DE LA PIERRE CONCASSÉE NETTE DE 20mm, SI LE NIVEAU DE LA NAPPE EST INFÉRIEUR AU DRAIN DU POTEAU D'INCENDIE. AUTREMENT OBTURER LE DRAIN DE FAÇON ÉTANCHE.
- 5-LES PENTES D'EXCAVATION DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL, EN CIRCULATION DE VÉHICULES AUX ABORS D'UN CREUSEMENT ET EN STABILITÉ DES PENTES.
- 6-CE DESSIN N'EST PAS FINAL ET REQUIERT L'ACCORD DE L'INGÉNIEUR POUR EN FAIRE LA MISE EN ŒUVRE

VILLE DE
Beauharnois

TITRE:

DÉTAIL-TYPE POTEAU D'INCENDIE

DESSINÉ PAR: A.K.	PRÉPARÉ PAR: A.K./D.A.	DATE: 1997-01-20
VÉRIFIÉ PAR: D. AUDET ing.	APPROUVÉ PAR: G. GERVAIS ing.	DERNIÈRE RÉVISION: 2021-02-24
DISCIPLINE: DTAQ	NUMÉRO DU PLAN: 00031	ÉCHELLE: AUCUNE
		1/1

SCEAU DE L'INGÉNIEUR:



2021-02-24